

DECRET N° 2004-196 DU 13 AVRIL 2004

portant nomination au Cabinet du Ministre des
Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Sur** proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 mars 2004 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées dans les fonctions ci-après au cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, les personnes dont les noms suivent :

- | | |
|--|--|
| - Ambassadeur Secrétaire
Général du Ministère | : Madame Mariam ALADJI - BONI DIALLO |
| - Ambassadeur Secrétaire Général
Adjoint du Ministère | : Monsieur Isidore Benjamin Amédée
MONSI |
| - Directeur de Cabinet | : Monsieur Paulin DJAKPO |
| - Ambassadeur Directeur
Adjoint de Cabinet | : Monsieur Tohouégnon Raymond connolly
VIGNIKIN |

- Ambassadeur Inspecteur Général des Affaires Etrangères : Monsieur Antoine Dimon AFOUDA
- Ambassadeur Itinérant, Secrétaire permanent de la Cellule d'Analyse Stratégique : Monsieur Théodore Comlanvi LOKO
- Ambassadeur itinérant, 1^{er} Secrétaire Permanent Adjoint de la Cellule d'Analyse Stratégique : Monsieur Mathias NADOHOU
- Ambassadeur Directeur du Protocole d'Etat : Monsieur Claude Ruben FASSINOU
- Inspecteur des Affaires Etrangères : Madame Arlette Claudine Rita DAGNON épouse VIGNIKIN

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 avril 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de l'Intégration Africaine,

Grégoire LAOUROU.-

Rogatien BIAOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEIA 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP
2 INTERESSES 09 JO 1.-